

DAJI/SAI/DS 2025-2026-139

Arrêté portant délégation de signature à

Monsieur le DR Christophe GUIMBAUD, Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones » (LACy)

Monsieur El Hassan BENCHERIF, Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones » (LACy)

Mme Hélène VEREMES, Directrice adjointe de l'unité mixte de recherche « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones » (LACy)

Le Président de l'Université de La Réunion

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 02 mai 2025 ;
- Vu les Statuts de l'unité mixte de recherche « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones » (LACy) ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration n°17-02-2025 du 17 février 2025 relative à l'élection de Monsieur Jean-François HOARAU, à la Présidence de l'Université de La Réunion ;
- Vu la décision DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 du CNRS portant renouvellement des unités mixtes de recherche, notamment l'unité mixte de recherche « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones » (LACy) et nomination de M. Joël VAN BAELEN, Directeur de Recherche en qualité de Directeur et de M. El Hassan BENCHERIF, Professeur des universités et Mme Hélène VEREMES, Chercheuse, en qualité de Directeurs adjoints à compter du 1^{er} janvier 2026 pour la durée de l'unité mixte de recherche ;
- Vu la décision n°1354684 du CNRS du 09 février 2026 d'accueil en détachement dans le corps "Directeur de recherche" pour une durée de 5 mois à compter du 1^{er} avril 2026 à UMR8105 « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones » (LACy)

Arrête

Article 1 : Nomination

Monsieur Christophe GUIMBAUD, Directeur de Recherche, est nommé en qualité de Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones » (LACy).

Monsieur El Hassan BENCHERIF, Professeur des universités, est nommé en qualité de Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones » (LACy).

Madame Hélène VEREMES, Chercheuse, est nommée en qualité de Directrice adjointe de l'unité mixte de recherche « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones » (LACy).

Article 2 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Christophe GUIMBAUD, Directeur de Recherche au CNRS, en qualité de Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones » (LACy), à effet de signer, au nom du Président de l'Université, tout acte et décision administratifs pour l'unité mixte de recherche « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones ».

Sont exclus :

- les actes de recrutement, d'affectation et de gestion des carrières des personnels ;
- les conventions à incidence financière ;
- les conventions de partenariat ;
- les conventions relatives à la mise à disposition de locaux.

Article 3 : Actes financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur Christophe GUIMBAUD, Directeur de Recherche au CNRS, en qualité de Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones » (LACy), à effet de signer, au nom du Président de l'Université, pour l'unité mixte de recherche « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones » :

- tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT ;
- tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT ;
- tous les actes d'engagement juridique des recettes propres au service dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT.

Article 4 : Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur Christophe GUIMBAUD, Directeur de Recherche au CNRS, en qualité de Directeur par intérim de l'unité mixte de recherche « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones » (LACy), à effet de signer, au nom du Président de l'Université, tout acte relatif à l'exécution du budget de l'unité mixte de recherche « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones » (LACy).

Article 5 : Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe GUIMBAUD délégation est donnée à Monsieur El Hassan BENCHERIF, Directeur adjoint de l'unité mixte de recherche « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones » (LACy), et à Madame Hélène VEREMES, Directrice adjointe de l'unité mixte de recherche « Laboratoire de l'Atmosphère et Cyclones » (LACy), à effet de signer, au nom du Président de l'Université, tout acte et décision mentionnés aux articles 1 à 3, avec les mêmes exclusions et limites.

Article 6 : Publicité et exécution

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa transmission au Recteur Chancelier et entre en vigueur dès sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

La Direction générale des services est chargée de son exécution.

Fait à Saint Denis, le 12 mars 2026

Le délégué,
Professeur Jean-François HOARAU

Le Président de l'Université de La Réunion



Transmis à Monsieur le Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des Universités, le
Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le

15 AVR. 2026

15 AVR. 2026